



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **13**/2025/AONO/C-KHY/CIPM-TBEC

DU **12 FEV 2025** EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX
DE REHABILITATION DES D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP DE TAKREO
DE LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEDUB L'EXERCICE 2025

Montant Prévisionnel : 12 930 000 F cfa

Délai d'exécution : 60 jours

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de Takreo dans la Commune de Kar-Hay, Département du Mayo-Danay, Le Maire de la commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de l'Education de Base.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les maçonneries;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- La peinture ;

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **90 jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Allotissement

5. L'AONO est pour la Réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de TAKREO

6. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **12 930 000 (Douze millions neuf cent trente mille) francs cfa**

Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2025 sur les lignes d'imputations respectives :

Ligne n° Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations) et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, une somme de **258 600 (Deux Cent Cinquante Huit mille Six cent) francs CFA** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de **Kar-Hay** Cellule d'Appui au lancement des offres **BP.02 DOUKOULA, Tél : 697 18 85 66**, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Mairie de **Kar-Hay**, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **30 000 (Trente mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de Kar-Hay.

10. Remise des Offres pour chaque lot

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de Kar-Hay, au plus tard le **12 7 MARS 2025**, date limite de réception des offres à **14 heures** et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 13/2025/AONO/C-KHY/CIPM-TBEC
DU 12 7 FEV 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX

**DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP DE TAKREO
DE L'ARRONDISSEMENT DE KAR-HAY, DU DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION
DE L'EXTRÊME-NORD.**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

11. Recevabilité des offres pour chaque lot

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en **un (01) seul temps**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **12 7 MARS 2025** à **15 heures précises** par la Commission Interne de passation des marchés Publics de Kar-Hay dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

13. Critères d'évaluation

15 1- Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée.

15.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années à trente millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf (29) critères essentiels sur quarante-deux (42).

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;

- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur **03 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **10 critères**.

14. Attribution

Le maire de la commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la **moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

Pour le présent Appel d'Offres, un soumissionnaire peut être attributaire de deux (02) lots

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Mairie de Kar-Hay, Tél : 697 18 85 66.

Kar-Hay le 27 FEV 2025

Le Maire de la Commune
(Autorité Contractante)



DANRA Raymond

COPIES:

- PREFET Mayo-Danay (pour information)
- DDMAPMD (pour archivage)
- DDMINDEVEL/MD (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM/C-KHY (pour action)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)